

COMMUNE DE BRANDO

AVIS DE CREATION

DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 19 octobre 2021

Suivant acte reçu par Maître Guénaël CHALUT-NATAL , notaire à MORET-LOING-ET-ORVANNE (Seine et Marne) 1 Chemin des Impressionnistes, Route de Saint-Mammès.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité du (ou des) Requéran(t)s :

Monsieur Daniel Georges Germain **BAZIN**, retraité, et Madame Marie-Claude Hélène **BROUET**, retraitée, demeurant ensemble à MORET-LOING-ET-ORVANNE (77250) 15 rue de Langin.

Monsieur est né à VIONVILLE (57130), le 23 avril 1939,
Madame est née à BRIEY (54150), le 6 avril 1943.

- Désignation des Biens :

A BRANDO (HAUTE-CORSE) 20222 Le trône, Poretto,
Une parcelle de terrain
Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	337		00 ha 01 a 20 ca
C	338		00 ha 09 a 25 ca
C	343		00 ha 00 a 33 ca

Total surface : 00 ha 10 a 78 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les opérations seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

**Adresse mail de l'étude : etude77048.moret-sur-loing@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)**

Pour avis,
Le notaire

